

**DEMANDE D'AIDE À L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR DOMESTIQUE**  
**- FORMULAIRE DE DEMANDE -**

A Lorient Agglomération, les déchets biodégradables sont déjà collectés séparément dans la poubelle verte depuis 2002 pour être transformés en compost. **Le compostage à domicile reste cependant la solution idéale pour disposer facilement d'un fertilisant gratuit et naturel pour son jardin.** La poubelle verte peut alors être utilisée de manière complémentaire pour les déchets biodégradables difficilement compostables : os, coquillages, crustacés... Ce procédé est également un moyen facile de recycler ses déchets végétaux et de réduire d'environ un tiers la quantité de ses déchets ménagers !

**Afin de soutenir cette pratique auprès d'un nombre croissant d'usagers,** une aide financière à l'acquisition d'un composteur domestique est proposée aux particuliers et associations résidents sur le territoire de Lorient Agglomération.

**CONDITIONS À REMPLIR POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE FINANCIÈRE**

- ✓ **Résider sur l'une des 25 communes de Lorient Agglomération** (particuliers ou associations loi 1901). Les professionnels sont exclus du dispositif.
- ✓ **Utiliser le matériel acheté pour assurer le compostage des biodéchets** ainsi que tout ou partie des végétaux produits par le foyer ou le site géré par l'association.

**CONDITIONS DE L'OFFRE PROPOSÉE**

- ✓ Pour tout achat de composteur domestique, **l'aide qui vous est accordée s'élève à 20 € quelle que soit la somme payée**, sans pouvoir dépasser 80 % d'aides publiques. Toute nouvelle demande d'aide ne pourra être présentée qu'après les dix ans suivant la première demande. L'aide est limitée à un versement par demandeur (foyer ou association). L'acquéreur est libre de choisir le matériau (bois ou plastique) et le volume du composteur.
- ✓ Les frais complémentaires éventuels (accessoires, frais de livraison, frais de montage, etc.) restent à la charge de l'acquéreur.

**DOCUMENTS À FOURNIR POUR OBTENIR LE VERSEMENT DE L'AIDE**

- ✓ **Copie de la facture d'achat** en euros du matériel neuf datant de moins d'un an au moment de la demande (date de réception de la demande faisant foi - ticket de caisse non accepté).
- ✓ **Un RIB** (le versement de l'aide se fera sur le compte bancaire ouvert au nom du bénéficiaire).
- ✓ **La charte d'engagement** complétée, datée et signée (voir en page 2).
- ✓ **Pour les particuliers** : un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, etc. au même nom que celui figurant sur la facture de location).
- ✓ **Pour les associations** : numéro de SIRET & Kbis (aidée réservée aux associations des communes de Lorient Agglomération).

📧 **Renvoyer l'ensemble de ces documents à Lorient Agglomération :**

- par voie postale à : Esplanade du Péristyle, CS 20001, 56314 Lorient Cedex
- par mail à : [animation-tri@agglo-lorient.fr](mailto:animation-tri@agglo-lorient.fr)



**- CHARTE D'ENGAGEMENT -**

Pour être prise en compte, cette charte doit obligatoirement être remplie au niveau des champs obligatoires (\*), datée, signée et retournée avec l'ensemble des pièces justificatives listées en page 1.

Je soussigné-e (nom, prénom)\* : .....

en qualité de (dans le cas d'une association) : .....

demeurant au (adresse du foyer ou du siège de l'association)\* : .....

.....

atteste remplir l'ensemble des critères énoncés en page 1 du présent document pour bénéficier de l'aide financière et, certifie utiliser le matériel acheté exclusivement pour le compostage des biodéchets et des végétaux produits à mon domicile ou sur le site géré par l'association que je représente.

Téléphone : .....

Mail\* : .....

Je souhaite être informé-e des prochaines dates d'animations autour du compostage domestique proposées par Lorient Agglomération.

Je souhaite être accompagné-e pour la prise en main de mon composteur. Cet accompagnement sera assuré par un agent « maître composteur » de Lorient Agglomération. Un suivi sera également proposé (un rendez-vous annuel sur place ou directement par téléphone).

Fait à : .....

Date : ...../...../.....

Signature :

Conformément à la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition en contactant le délégué à la protection des données de Lorient Agglomération par courriel : [dpo@agglo-lorient.fr](mailto:dpo@agglo-lorient.fr) ou par Courrier postal : Délégué à la Protection des Données - Lorient Agglomération - Esplanade du Péristyle, CS 20001, 56314 Lorient Cedex.

✉ Envoyer votre demande à Lorient Agglomération :

- par voie postale à : Esplanade du Péristyle, CS 20001, 56314 Lorient Cedex
- par mail à : [animation-tri@agglo-lorient.fr](mailto:animation-tri@agglo-lorient.fr)

⊗ **Attention** : tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en charge.

## COMPOSTEUR : MODE D'EMPLOI

### LE COMPOST, C'EST QUOI ?

« Compost » vient de l'ancien français et signifie « mêlé, mélangé » (comme le mot « compote »). En pratique, c'est un fertilisant naturel, obtenu le plus souvent en tas ou en composteur, à partir de la décomposition des déchets biodégradables. C'est aussi un moyen facile de réduire d'environ un tiers la quantité de ses déchets ménagers !

### POUBELLE VERTE OU COMPOSTEUR ? LES DEUX !

A Lorient Agglomération, les déchets biodégradables sont déjà collectés séparément dans la poubelle verte pour être transformés en compost. Le compostage à domicile reste cependant la solution idéale pour disposer facilement d'un fertilisant gratuit et naturel pour son jardin. La poubelle verte peut ainsi être utilisée de manière complémentaire pour les déchets biodégradables difficilement compostable : os, coquillages, crustacés...

### QUELS DÉCHETS METTRE DANS SON COMPOST ?

- **Les déchets du jardin (sans produits chimiques)** : feuilles mortes, tontes de gazon séchées, fleurs fanées, fanes de légumes, fruits pourris, végétaux indésirables non montés en graine, tailles de haie broyées.
- **Les déchets de la cuisine** : restes de repas, épluchures, filtres et marc de café, sachet de thé (sauf plastiques) et thé en vrac, pain rassis, coquilles d'œufs, de noix (concassées pour faciliter leur décomposition), essuie-tout, boîtes à œufs en carton, boîte de fromage en bois, cartons de pizza souillés, papier journal utilisé pour les épluchures.
- **Les déchets de la maison** : déchets de plantes en pots, fleurs coupées, séchées, sciures et copeaux de bois, serviettes et mouchoirs en papier, petits cartons (rouleau wc/essuie-tout).
- **Autres** : fumiers, paille, foin, litière végétale (lapins, petits rongeurs)...

### Recommandations :

- **Avec modération** : peaux d'agrumes, tontes de gazon (ne pas attendre qu'elle fermente en tas pour l'incorporer), végétaux traités, reste de viande et de poisson, fruits de mer et coquillages, os, cendre de bois.
- **A proscrire** : gros branchages, tailles de conifères ou de laurier palme, mauvaises herbes grainées, cendre de barbecue, bois peint et vernis, litière minérale, déjections d'animaux, couches, matériaux non dégradables (plastique, verre, métal), déchets toxiques, revues et magazines, sacs aspirateurs, poussières domestiques.

## COMMENT REUSSIR SON COMPOST ?

### 1 Trouver le bon endroit

Installez votre composteur (ou votre tas de compost) dans une zone partiellement ombragée, à l'abri des vents dominants et au contact direct de la terre ou du gazon. Cette condition est essentielle car les vers et les micro-organismes du sol vont remonter dans le tas de déchets pour transformer les matières organiques.

### 2 Varier les déchets

Il est indispensable de bien varier les déchets mis dans le composteur en quantités équivalentes : 50 % de déchets bruns et secs (feuilles mortes, petits branchages taillés ou broyés, paille, petits cartonnages...) et 50 % de déchets verts et humides (herbe, déchets de cuisine...).

### 3 Mélanger régulièrement

A chaque nouvel apport, pensez à bien mélanger les nouveaux éléments avec les anciens pour aérer le tas et relancer le processus de transformation de la matière organique. Un brassage régulier pourra être réalisé à l'aide d'une fourche ou d'un brasse-compost.

### 4 Surveillez l'humidité

Pour rééquilibrer un compost trop humide, ajoutez des matières sèches (sciure, feuilles mortes...). A l'opposé, si votre compost est trop sec, arrosez-le (uniquement avec de l'eau de pluie).

## COMMENT L'UTILISER ?

- **Le compost jeune (moins de 6 mois)** peut être utilisé en paillage au pied des arbres en toute saison et en couverture des sols à l'automne. Il peut également fertiliser les légumes gourmands au printemps (pommes de terre, cucurbitacées).
- **Le compost mûr (6 mois et plus)** possède une structure grumeleuse comparable à du terreau et peut être utilisé avec différents plants : plantes vivaces, haies, semis, arbres fruitiers, plantes d'intérieur. Il est préférable de ne pas l'utiliser pur mais en mélange avec 1/3 de compost pour de 2/3 de terre.
- **Important** : griffer le sol pour l'incorporer dans les premiers centimètres (ne jamais enfouir !)

## VOUS SOUHAITEZ ALLER PLUS LOIN ? CONSULTEZ LES RESSOURCES EN LIGNE !

[!\[\]\(626ce8ac21792b9405bfddfea8e0c96a\_img.jpg\) Composter au jardin, c'est facile !](#)

[!\[\]\(a8f9309f944226d1420f5fed22e2b6e6\_img.jpg\) Le compostage et le paillage - Jardiner au naturel - Edition décembre 2019](#)